



# VILLE DE PLAISANCE DU TOUCH



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 29 MARS 2018



# COMPTE-RENDU



**CONSEIL MUNICIPAL - Jeudi 29 Mars 2018**

Convoqué le 23 Mars 2018 au Pigeonnier de Campagne

**TABLEAU DE PRESENCE**

NOMS	PRESENTS	PROCURATIONS	ABSENTS
ESCOULA Louis	X		
LECLERC Marie-Claude	X		
GUYOT Philippe			X
FISCHER Chantal			X
PELLEGRINO Joseph	X		
LAVAYSSIERES Michèle	X		
THOUZET Christian			X
TORRES Isabelle	X		
RANEA Pierre-Guy	X		
MARTIN Yannick	X		
PERREU Anita	X		
COMAS Martin	X		
ACOLAS Monia	X		
CHOLLEY G�r�me			X
VIE Christine	X		
BARTHES Julien	X		
TORIBIO Simone	X		
MORIN Pierrick	X		
BELMONTE Eline		Mme TORRES	
CHOUARI Mehdi		M. LACOMBE	
PAINCHAULT H�l�ne	X		
DELPECH G�rard		M. COMAS	
FUENTES Nicole		Mme LECLERC	
TARDIVO Julie			X
LACOMBE Bernard	X		
BARBIER Pascal	X		
CEROVECKI Agn�s	X		
LEGAY Herv�	X		
CLAVEL Jacques		M. BARBIER	
BELAMARI Sophie		Mme CEROVECKI	
FRAISSE Jean-Pierre	X		
REGNAULT-VIOLON Nicole	X		
MALHERBE Bernard	X		
	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

A  t   lue,   l'unanimit , secr taire de s ance : Mme LAVAYSSIERES Mich le

Avant de commencer la séance, M. ESCOULA demande à l'assemblée d'observer une minute de silence, au lendemain de l'attentat terroriste perpétré à Trèbes, en hommage au lieutenant de gendarmerie Arnaud BELTRAME qui n'hésita pas à sacrifier sa vie pour sauver des innocents et dont l'héroïsme mérite notre plus grand respect. Souvenons-nous aussi de Jean-Michel MAZIERES, d'Hervé SOSNA et de Christian MEDVES, victimes d'un fanatisme religieux aussi insensé que meurtrier. Il souhaite associer à cet hommage Mireille KNOLL qui a été lâchement assassinée. Continuons à nous battre pour défendre les valeurs de tolérance et de respect mutuel qui font la grandeur de notre république et qui donne sens à notre engagement.

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 14 MARS 2018**

M. FRAISSE demande, concernant le chemin de Pose Farine, l'attestation d'un agent municipal et le courrier de l'avocat.

M. ESCOULA répond que ces 2 courriers seront distribués à la fin de la séance.

Pour : 28  
 Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Approuvé à l'unanimité

### **DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

Pas d'observation.

*Preennent acte : 28*

### **CIMETIERE – RETROCESSION DE LA CONCESSION DE M. DELPY**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande, en date du 19 mars 2018, de Monsieur DELPY Gilbert, Pierre, Germain, concessionnaire, domicilié à Plaisance du Touch (Haute-Garonne) 88 Ter avenue de la Casse, qui souhaite rétrocéder à la commune une case de columbarium n° D10, située dans le cimetière rue des Landes, acquise le 31 juillet 2017 pour un montant de 300 € (trois cent euros) et une période de 30 ans. Le prix de rachat de la concession s'établit à 293,36 €.

Pour : 28  
 Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Approuvé à l'unanimité

**M. le Maire laisse la parole à M. COMAS Martin, qui devient président de séance**

### **DEVELOPPEMENT ET EXPANSION ECONOMIQUE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

M. COMAS présente le Compte Administratif 2017 sur écran (power point).

VOTE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Pour 19	Pour 19	Pour 19	Pour 19
Contre 8 RP	Contre 8 RP	Contre 8 RP	Contre 8 RP
Abstention 0	Abstention 0	Abstention 0	Abstention 0

M. le Maire ne vote pas  
 Approuvé à la majorité absolue

**M. le Maire reprend la présidence de la séance  
 Arrivée de Mme FISCHER**

**M. le Maire laisse la parole à Mme LECLERC Marie-Claude, 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
 qui devient la présidente de séance.**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE**

Mme LECLERC présente le Compte Administratif 2017.

M. BARBIER, dépense de fonctionnement article 64131 - rémunération des non titulaires, qui est passée à 2,5 millions, note que cette ligne a été augmentée de manière importante. Il rapproche ce chiffre des effectifs. Cette année, les effectifs non titulaires ont baissé.

M. ESCOULA répond que c'est en 2018.

### Suspension de séance

Mme CHIAROTTO, DGA et Responsable RH, répond que les mesures gouvernementales ont impacté lourdement le budget (rémunération des fonctionnaires, augmentation du point d'indice et refonte des grilles statutaires).

### Reprise de la séance

Mme LECLERC précise que le point d'indice concerne tout le personnel (titulaire et non titulaire).

M. MALHERBE fait remarquer que cela concerne toutes les communes.

M. BARBIER fait une remarque sur la présentation du Compte Administratif. Certaines années, il y avait une comparaison de la réalisation de l'année avec la réalisation de l'année précédente.

### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA et Responsable des Finances, répond, qu'avant, le service travaillait sur des maquettes transmises par le prestataire informatique. Depuis cette année, pour le Compte Administratif et le Budget, les maquettes sont imposées via le Trésor Public. On rentre des données et c'est lui qui met en forme. La présentation est carrément modifiée. On ne peut rien bouger.

### Reprise de la séance

M. BARBIER souligne que ce sera la dernière année qu'on exécutera séparément le budget du Développement et d'Expansion Economique.

M. ESCOULA ajoute que le budget est important. Les terrains en vente ne sont pas gérés dans le budget du DEE. Ils seront vendus par la CCST, passeront dans le budget communal et la somme sera ensuite répartie entre les 3 communes.

<b>VOTE</b>			
<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Pour 20	Pour 20	Pour 20	Pour 20
Contre 8 RP	Contre 8 RP	Contre 8 RP	Contre 8 RP
Abstention 0	Abstention 0	Abstention 0	Abstention 0

M. le Maire ne vote pas

*Approuvé à la majorité absolue*

### **Arrivée de M. GUYOT**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – REGIE DES TRANSPORTS**

Mme LECLERC présente le Compte Administratif 2017 Régie des Transports.

M. BARBIER revient sur le Compte Administratif de la commune, page 26, il y a 1,5 millions qui ont disparu dans le tableau (colonne aménagement service urba). Ce n'est pas impactant puisque c'est la ventilation par fonction.

### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, répond que c'est dû à un bug informatique et qu'on ne peut pas le corriger.

### Reprise de la séance

VOTE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Pour 21	Pour 21	Pour 21	Pour 21
Contre 1 RP	Contre 1 RP	Contre 1 RP	Contre 1 RP
Abstention 7 RP	Abstention 7 RP	Abstention 7 RP	Abstention 7 RP

M. le Maire ne vote pas

*Approuvé à la majorité absolue*

### M. le Maire reprend la présidence de la séance

#### **DEVELOPPEMENT ET EXPANSION ECONOMIQUE – COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2017 qui retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2017 et demande de donner le quitus au Receveur.

*Pour : 22*

*Abstention : 8 RP*

*Contre : 0*

*Approuvé à l'unanimité*

#### **COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2017 qui retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2017 et demande de donner le quitus au Receveur.

*Pour : 22*

*Abstention : 8 RP*

*Contre : 0*

*Approuvé à l'unanimité*

#### **COMPTE DE GESTION 2017 – REGIE DES TRANSPORTS**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2017 qui retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2017 et demande de donner le quitus au Receveur.

*Pour : 22*

*Abstention : 7 RP*

*Contre : 1 RP*

*Approuvé à la majorité absolue*

#### **BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES COMMUNALES 2017**

Conformément à l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fait obligation de délibérer annuellement sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de la commune, Monsieur le Maire présente ce bilan au Conseil pour l'année 2017.

M. BARBIER demande le bilan des immobilisations de la commune.

#### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, répond qu'elles se trouvent en annexe dans le Compte Administratif.

#### Reprise de la séance

*Pour : 30*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Approuvé à l'unanimité*

#### **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ET EXPANSION ECONOMIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences des communautés de communes, en prévoyant notamment le transfert obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE).

Cette disposition a imposé à la commune de scinder son budget annexe, l'entretien des zones d'activités (Bourgogne, Ménude et Rivière) devenant compétences de la Communauté de Communes, la réalisation de la voie RD 924 restant communale puisque la commune a reçu la délégation de maîtrise d'ouvrage de la construction de cette voie conformément au protocole d'accord du 31 mars 2016 et à l'avenant de la convention de réalisation de la première tranche de la RD 924 entre la déviation de la RN 124 et le RD 24.

Il convient aujourd'hui de procéder définitivement à la clôture de ce budget annexe afin de pouvoir procéder à la reprise dans le budget principal, des comptes de bilan actif et passif ainsi que des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe.

Les résultats de clôture du budget annexe Développement et Expansion Economique seront repris au budget primitif du principal communal pour les montants suivants :

Excédent de fonctionnement de clôture = 2 988 535,58 €

Excédent de investissement de clôture = 1 807 033,08 €.

M. BARBIER demande si on intègre, dans le budget principal de la commune, le budget DEE.

M. ESCOULA répond qu'on intègre une partie seulement.

#### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, fait remarquer qu'on récupère les résultats dans le budget principal 2018 de la commune. Une partie de l'activité qui était dans le budget annexe DEE sera aussi dans le budget communal et l'autre partie sera à la CCST.

#### Reprise de la séance

M. BARBIER confirme qu'il s'agit de clôturer le budget annexe du DEE qui a été créé en 2013. En revanche, il ne s'agit pas de valider les projets. Il faut être clair car il est présenté une décision de clôture de budget en parlant de la RD 924. Il votera pour cette décision pertinente de réintégrer ce DEE dans le budget de la commune car il est évident qu'on doit traiter le DEE dans le budget de la commune, cela fait partie d'un ensemble. En revanche, ce n'est pas un vote pour les projets qui étaient portés dans ce DEE, en particulier la RD 924.

M. ESCOULA est d'accord. Ce soir est présenté, le budget de la commune, le budget du DEE et le budget global. Le budget du DEE, c'est le budget de 3 communes. Les dépenses et les recettes sont impactées par les 3 communes. C'est de l'argent géré pour Plaisance, La Salvetat et Fonsorbes. M. ESCOULA tient à ce que les budgets soient bien distincts au niveau de la présentation.

M. BARBIER souligne qu'il y a une divergence entre lui et M. ESCOULA. Il répète que le DEE est une activité qui fait partie intégrante de ce que la commune devrait intégrer. C'est pour cela qu'il vote pour cette fusion des 2 budgets.

M. ESCOULA ajoute que la compétence économique n'est plus une compétence communale, c'est une compétence intercommunale. Il n'y aura jamais plus de budget de DEE voté à la commune. Aujourd'hui, c'est une parenthèse jusqu'à la clôture de l'ex-SIDEXE. Tout ce qui sera dans le DEE sera toujours au niveau intercommunal.

M. BARBIER est d'accord sur ce sujet mais quand la réglementation impose de répartir par fonctions les activités de la commune, la fonction 9, c'est la fonction « action économique » et cette fonction n'est pas nulle. Dans toutes les communes, qu'elle soit dans une grande métropole ou une petite intercommunalité, l'action économique est une fonction de la commune qui, effectivement a été contrainte depuis la délégation du DEE aux intercommunalités, reste encore un sujet sur lequel la commune a encore des pouvoirs, en particulier l'animation commerciale, le développement du centre ville. La commune a encore un pouvoir sur cette activité même si, effectivement, la majorité des actions économiques sont dans les intercommunalités.

M. ESCOULA signale que, à travers le PLUI et PLH, tout ce qui se fait autour du Grand Toulouse est géré au niveau intercommunal et de manière globale. Toulouse fait des propositions et c'est l'ensemble de la métropole, de la CCST et l'ancien Axe Sud qui décident et qui votent.

M. BARBIER fait remarquer qu'il y a également l'action économique auprès des acteurs économiques comme les commerçants, les industriels, etc... On a notre mot à dire, dans les communes, sur cette activité-là et de l'argent à investir ou à flécher vers ces nécessités.

M. ESCOULA souligne que le réaménagement du centre ville se fait avec l'argent des structures dont il vient de parler.

M. BARBIER répond que cela dépend.

Pour : 27  
 Abstention : 3 RP  
 Contre : 0  
 Approuvé à l'unanimité

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - COMMUNE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte administratif 2017, dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent de fonctionnement au 31.12.2017 de	10 692 333,68 €
➤ un excédent d'investissement au 31.12.2017 de	3 251 051,42 €
➤ un solde des restes à réaliser négatif au 31.12.2017 de	- 4 197 874,00 €
➤ Soit un besoin de financement de la section d'investissement de	946 822,58 €

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Excédent de fonctionnement à affecter	10 692 333,68 €
B) Affectation obligatoire : Besoin de financement de	946 822,58 €
C) Affectation supplémentaire	253 177,42 €
D) Affectation en réserve en investissement au compte R 1068 : (B+C)	1 200 000,00 €
E) Report en section de fonctionnement au compte R 002 (A-D)	9 492 333,68 €

M. BARBIER a fait un graphique qui montre les dépenses d'investissement tous les ans depuis 2007. On constate que la commune se trouve dans une courbe un peu descendante, sauf 2 périodes où l'investissement a franchement augmenté, c'est l'année 2013 et cette année. D'un autre côté, la commune a 9,5 millions de côté plus 1,2 millions qui seront affectés au remboursement d'emprunt.

M. ESCOULA explique les variations. 2013 est l'année des travaux du centre ville et de Monestié. L'année prochaine, la commune aura un budget de 7 millions. Il donne l'exemple de Pagnol où il y a eu, l'an passé, la 1<sup>ère</sup> tranche. La DETR a subventionné les équipements sportifs. Le Conseil Départemental, jusqu'à cette année, finançait 30 % sur la base de 1 million. Cette année, il financera 30 % sur la base de 3 millions. C'est pour cela que cette année, l'accent est mis sur la seconde partie des écoles, de manière à obtenir le maximum de subventions de la part du Conseil Départemental. La commune aura entre 700 000 € et 800 000 € de subventions. Si cela avait été fait l'an passé, la commune aurait eu 300 000 €. M. ESCOULA ajoute qu'il a obtenu en plus 500 000 € de DETR de l'Etat. Il y a des stratégies à avoir de manière à pouvoir faire bénéficier les Plaisançois et les Plaisançoises du maximum d'aides possibles. Il faut 1, 2 ou 3 ans pour faire un projet.

Pour : 22  
 Abstention : 0  
 Contre : 8 RP  
 Approuvé à la majorité absolue

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – REGIE DES TRANSPORTS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte administratif 2017, dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent de fonctionnement au 31.12.2017 de	4 117,75 €
➤ un excédent d'investissement au 31.12.2017 de	38 858,25 €
➤ un solde des restes à réaliser au 31.12.2017 de	0 €
➤ Soit un besoin de financement de la section d'investissement de	0 €

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Excédent de fonctionnement à affecter	4 117,75 €
B) Affectation obligatoire : Besoin de financement de	0 €
C) Affectation supplémentaire	0 €
D) Affectation en réserve en investissement au compte R 1068 : (B+C)	0 €
E) Report en section de fonctionnement au compte R 002 (A-D)	4 117,75 €

Pour : 22  
 Abstention : 8 RP  
 Contre : 0  
 Approuvé à l'unanimité

## **BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE**

M. ESCOULA présente le budget de la collectivité (power point – écran) – Cf. document ci-joint. Il propose de maintenir les mêmes taux pour les TH, TFB, TFNB. Il y a 5 691 maisons et 2 058 appartements sur la commune.

M. BARBIER n'a pas compris le Maire en ce qui concerne l'échange SMEA/La Salvetat.

M. ESCOULA explique que le SMEA a eu besoin d'une partie du terrain sur le 924 et inversement, le SMEA rétrocède à la commune une partie de terrain vers l'Aussonnelle.

M. FRAISSE souligne qu'il y a une augmentation importante sur les charges à caractère général. Les contrats de prestation de service, compte 611, passent de 1,4 millions à 3,1 millions.

M. ESCOULA explique que cela correspond au contrat LEC.

M. BARBIER note qu'il y a 1,3 millions concernant le contrat LEC. Il constate une diminution de la section charges du personnel de 1,14 millions. Il y a une augmentation entre les deux de 230 000 €, ce qui fait une hausse de la part, hors contrat LEC, de 2 %.

M. ESCOULA explique que la commune a estimé qu'au lieu d'être à 12 millions de personnels en 2017, la commune passerait à 11,3 millions (RIFSEEP, 6 personnes en contrat aidés qui sont passées à taux plein, lissage d'échelons, agents qui part à la retraite).

M. BARBIER, recettes de fonctionnement, note que l'an passé, la commune avait voté, pour les dotations forfaitaires, dotations solidarité urbaine, moins que ce qui apparaît dans la comparaison du budget. Il y a 120 000 € de plus. Y a-t-il eu une décision modificative ?

### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, explique que, lors du vote du budget 2017, la commune n'avait pas encore les dotations, comme c'est le cas cette année, ce qui veut dire qu'un réajustement s'opère en juin avec une décision modificative.

### Reprise de la séance

M. BARBIER fait remarquer que l'on vote le budget fin mars ou plus tôt, en début d'année, il faudra réajuster en fonction des chiffres que donne l'Etat de plus en plus tard.

M. ESCOULA ajoute que, dans un courrier reçu par la commune, il est noté que, compte tenu que la commune a jusqu'au 15 avril pour voter le budget, les dotations ne seraient pas données avant le 30.

M. BARBIER suggère que la commune pourrait décider d'un budget théorique en début d'année, et en avril/mai avoir une décision modificative.

M. ESCOULA signale que la commune, grâce à la vente des terrains, est parmi les communes à l'aise financièrement. Une réunion concernant le PLUI doit avoir lieu. Si 2 communes votent contre, il ne veut pas que les Plaisançois payent les « pots cassés ». Ce qui veut dire, qu'il faudra revoir la dotation de solidarité à la baisse.

M. BARBIER est d'accord. Le fait de décider de voter un budget en milieu d'année ou en début d'année, on est quand même obligé de faire des décisions modificatives pour réajuster.

M. ESCOULA ajoute que l'Etat demande aux communes les dossiers pour les aides au 15 janvier et la décision n'est arrivée que la semaine dernière. Le Conseil Départemental donnera sa décision en juin. On ne peut pas s'engager trop tôt quand on ne connaît pas les aides que la commune obtiendra. On ne peut pas commencer les travaux sans l'accord du Conseil Départemental.

M. BARBIER n'a jamais parlé de commencer les travaux avant d'avoir les autorisations. Il propose de voter un budget en début d'exercice plutôt qu'en milieu d'exercice et de réajuster en cours d'année.



### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, répond que la commune voterait le Compte Administratif en avril/mai et le budget supplémentaire en septembre pour reprendre les excédents.

### Reprise de la séance

M. BARBIER fait remarquer que cela apporterait une visibilité sur toute l'année.

M. ESCOULA signale que le budget de ce soir a une visibilité sur ce qui reste à faire, sur la projection 2018/2019 et sur les projets de 2020.

M. BARBIER constate que, sur 2017, les crédits sont annulés sur les immobilisations (6,7 millions) et sur les immobilisations corporelles (700 000 €). On n'exécute pas le budget à la fin de l'année, même si on a cette visibilité.

M. ESCOULA donne un exemple concret qui est le tennis. Au dernier moment, une étude géotechnique a été nécessaire, donc retard de 1,5 mois. Autre exemple, le plateau couvert (trop près du gymnase), donc relance de procédure et retard de 2 à 3 mois. Ce qui aurait pu être prêt pour juin sera finalement prêt pour septembre ou octobre. L'argent qui devait être utilisé n'a pas été utilisé à cause des retards.

M. BARBIER répète que, de toute façon, même si on anticipe un budget en début d'année ou en cours d'année, on aura des surprises.

M. GUYOT dit que cela fait faire un budget supplémentaire en septembre.

M. ESCOULA explique que, d'avoir systématiquement les aides avant de commencer les travaux permet de ne pas « piloter à vue ».

M. BARBIER demande si la commune n'a payé qu'une seule année la somme pour la loi SRU (114 000 €).

M. ESCOULA répond que la commune a payé pendant plusieurs années. Une année, la commune a dépassé les 15 % de logements sociaux et elle a été exonérée. Il y a 2 ans, la commune a payé, puisque c'est passé à 25 %. L'an passé, la commune n'a pas payé car la zone de Toulouse est passée à 20 %.

M. BARBIER note que cette année, la commune a approvisionné 114 000 €, va-t-on payer ?

M. ESCOULA répond par la négative. La commune récupérera la somme. Cela se retrouvera dans l'excédent de fin d'année.

M. BARBIER demande ce qu'il en est des 2 opérations (635 – 645) crèche et centre ville (65 000 €).

M. ESCOULA répond que la commune est en litige pour la crèche.

### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, signale que c'est terminé, en ce qui concerne le centre ville. Dans l'annexe du budget et sur la délibération des AP/CP, on retrouve un crédit de paiement voté pour la crèche puisqu'on le garde dans le budget du fait du litige et le crédit de paiement dans la partie Développement Economique.

### Reprise de la séance

M. ESCOULA ajoute qu'en ce qui concerne le centre ville, les toilettes n'étaient pas aux normes, d'où ces délais.

M. BARBIER note, qu'à part le litige sur la crèche (25 000 €), ces programmes sont finis.

### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, signale qu'on va le garder tant que le litige n'est pas terminé.

Reprise de la séance

M. BARBIER demande s'il est prévu des AP/CP cette année ?

M. ESCOULA répond que c'est dans la prochaine délibération. Il y a le centre multi accueil et les travaux de la RD 924. Il faudra peut-être programmer un AP pour la médiathèque.

M. BARBIER en parlera plus tard car il pensait que c'était dans le budget.

Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, répond que les AP/CP sont dans le budget mais il faut une délibération spécifique. On ouvre les autorisations de programmes et chaque année on met des crédits de paiement en parallèle. Dans le budget, il y a les crédits de paiement correspondants à l'année et une délibération cadre qui rappelle chaque année où en est la commune.

Reprise de la séance

M. BARBIER note que la commune va prévoir un programme de 15 millions pour cette route.

M. ESCOULA répond par la positive.

M. MALHERBE, page 4, informations statistiques (dépenses de personnels, valeurs et moyennes nationales de la strate). On voit que les dépenses de personnels sont supérieures de 5 % par rapport à la moyenne de la strate.

Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, répond que les moyennes de la strate sont toujours en décalage. Il y a toujours 2 ans de décalage.

Reprise de la séance

M. ESCOULA ajoute que le personnel d'animation payé par la commune sera au compte 011. Pour certaines communes, le personnel de la culture, de la musique et de la danse, se trouve dans des associations.

M. MALHERBE signale qu'il est indiqué zéro concernant le nombre de résidences secondaires.

M. ESCOULA répond que cela n'a pas été rempli car ce n'est pas important. Il y a effectivement des résidences secondaires dans la commune.

M. BARBIER, dans la présentation des effectifs, note qu'il y a 227 équivalents temps plein budgétés. Les effectifs, en nombre de personnes, ne sont pas dans ce tableau. En temps complet, oui, mais en temps partiel, il n'y a que les équivalents temps plein.

Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, répond que ce sont des maquettes standardisées, on rentre des chiffres et on ne peut pas intervenir.

Reprise de la séance

M. BARBIER demande si ces 227 équivalents temps plein correspondent à 300 personnes ?

M. GUYOT signale que les effectifs se trouvent dans le document du Débat d'Orientations Budgétaires.

M. BARBIER demande à avoir les documents power point.

M. ESCOULA répond par la positive.

VOTE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Pour 22	Pour 22	Pour 22	Pour 22
Contre 8 RP	Contre 8 RP	Contre 8 RP	Contre 8 RP
Abstention 0	Abstention 0	Abstention 0	Abstention 0

TAXES	TH	FB	FNB
Pour	22	22	22
Contre	4 RP	4 RP	4 RP
Abstention	4 RP	4 RP	4 RP

*Approuvé à la majorité absolue*

### **BUDGET PRIMITIF 2017 – REGIE DES TRANSPORTS**

M. ESCOULA présente le budget de la Régie des Transports de la collectivité (power point – écran).

M. BARBIER demande si la commune ne pourrait pas « gonfler » le budget transport pour aider au subventionnement de transports qui drainent mieux la commune en transversale. Suggérer à TISSEO que le radial n'est pas la seule solution.

M. ESCOULA répond que la commune va essayer de se faire payer une partie des travaux du bd des Capelles. Il faut conserver la régie.

M. BARBIER souligne que la commune n'est pas très efficace en financement des transports.

M. ESCOULA répond que, d'ici 2030, au niveau du SITPRT, on va passer de 500 000 à 1,2 millions à condition qu'il y ait la liaison avec la gare de Colomiers et le parking relais.

M. GUYOT ajoute que des études vont être lancées pour une ligne express St Lys/Fonsorbes/Colomiers (Optimo). C'est intéressant car elle passera par la Ménude.

M. MALHERBE demande ce que sont les travaux du bd des Capelles ?

M. ESCOULA répond, que dans le cadre de LINEO, des aménagements sont à faire. Des feux seront installés pour 2018/2019 au carrefour du Dr Armaing. Ces feux donneront la priorité aux bus. Il y a un aménagement Rue du 19 Mars, en face l'avenue Lingfield. Des travaux sont également prévus au rond-point de la rue des Fauvettes.

VOTE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Pour 25	Pour 25	Pour 25	Pour 25
Contre 0	Contre 0	Contre 0	Contre 0
Abstention 8 RP	Abstention 8 RP	Abstention 8 RP	Abstention 8 RP

*Approuvé à l'unanimité*

### **AUTORISATION DE PROGRAMMES/CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET COMMUNE 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la comptabilité publique permet désormais aux communes d'engager des investissements de manière pluriannuelle (il s'agit d'Autorisations de Programmes qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées) tout en précisant les limites des dépenses pouvant être mandatées dans l'année (Crédits de Paiement).

Cet engagement pluriannuel, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L 2311-3 et R 2311-9, permet une meilleure programmation des équipements, travaux importants s'échelonnant sur plusieurs années tout en cernant les besoins de financement.

Monsieur le Maire propose le vote de Crédits de Paiement (CP) pour les réalisations suivantes :

N° d'AP	Libellé	Pour mémoire AP voté	Nouveau montant AP	Pour Mémoire CP antérieurs utilisés	CP 2018	TOTAL CP
02/2010	Centre Multi Accueil	1 430 370,00	0	1 365 116,07	26 335,30	1 391 471,37
RD 924	Travaux RD 924		15 344 198,00		1 535 000,00	1 535 000,00

Pour : 22  
 Abstention : 0  
 Contre : 8 RP  
 Approuvé à la majorité absolue

### **AFFECTATION DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX SOCIETES LOCALES ET ŒUVRES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2018**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil les propositions relatives aux subventions à allouer aux diverses sociétés locales et œuvres d'utilité publique pour 2018.

Mme CEROVECKI demande ce que sont les subventions exceptionnelles ?

M. ESCOULA répond que ce sont des provisions pour les clubs.

M. GUYOT ajoute, qu'on en trouve dans le réalisé de 2017 avec une délibération.

Pour : 25  
 Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Ne participe pas au vote : 5  
 Approuvé à l'unanimité

### **SUBVENTION D'EQUILIBRE 2018 VERSEE AU CCAS**

Considérant le vote du budget primitif 2018 de la commune de Plaisance du Touch et plus particulièrement l'inscription des crédits, en dépenses, au compte 657362 qui prévoit le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale de Plaisance du Touch à hauteur de 270 000,00 €. Considérant le vote du budget primitif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale de Plaisance du Touch qui prévoit, en recettes de la section de fonctionnement, une subvention d'équilibre d'un montant identique. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 270 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Plaisance du Touch.

M. BARBIER signale que, dans la nouvelle maquette, apparaît une rubrique « création d'établissement CCAS » sans date. Est-ce une mention obligatoire de faire apparaître le CCAS dans cette liste ?

#### Suspension de séance

Mme BLOCH, DGA, répond par la positive.

#### Reprise de la séance

M. BARBIER ajoute qu'il n'y a pas la date de création.

Pour : 30  
 Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Approuvé à l'unanimité

### **SUBVENTION D'EQUILIBRE 2017 VERSEE AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le budget annexe régie des transports a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent, en principe, être équilibrés en recettes et en dépenses ». Cependant, la prise en charge par le budget principal est possible (article 2224-2 du même code) dans le cas où le fonctionnement du service public exige la réalisation de dépenses qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne pourraient pas être financées sans augmentation excessive des tarifs, ce qui est le cas du budget annexe transport. Cette prise en charge est conditionnée à l'adoption d'une délibération spécifique.

Pour 2018, il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre d'un montant de 5 500,00 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 5 500,00 € et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune en dépense de fonctionnement et au budget primitif annexe des transports en recette de fonctionnement.

Pour : 30  
 Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Approuvé à l'unanimité

### **REPARTITION DES CREDITS DE FORMATION DES ELUS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une somme de 4 700,00 € a été inscrite au Budget 2018 pour la formation des élus.

Il propose aux élus de se limiter au maximum aux stages organisés par l'Agence Technique Départementale, et de répartir l'enveloppe de la façon suivante :

- 3 560,00 € pour le groupe "Agir pour Plaisance" (25 élus),
- 1 140,00 € pour le groupe "Réinventons Plaisance" (8 élus).

Pour : 30  
 Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Approuvé à l'unanimité

### **SDEHG – VALIDATION APS ET PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DU 19 MARS 1962 ET PARKING ATTENANT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 19/03/2018 concernant la rénovation de l'éclairage public, rue du 19 Mars 1962, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'un disjoncteur différentiel 300mA sur le départ concerné
- Fourniture et mise en place de 6 mâts cylindro-coniques de 5 mètres de hauteur supportant un appareil à technologie LED d'environ 30 Watts
- Dépose des 6 mâts existants équipés d'appareils StreetWase 50 Watts
- Création d'un réseau souterrain de 15 m environ en conducteur cuivre U 1000 4X25 mm<sup>2</sup> afin d'alimenter la borne "marché"
- Dépose du coffret marché C4
- Déplacement du coffret marché C5.

L'objectif d'éclairage est porté à S4, ce qui correspond à une voie résidentielle dans laquelle la vitesse est estimée à 30 km/h (niveau d'éclairage recherché : 5 lux moyen et 1 lux mini).

Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses efforts dans la baisse des consommations. Ainsi les lanternes seront munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettront de baisser le flux lumineux aux heures les moins circulées de la nuit.

Le parking étant privé, la rénovation de l'éclairage n'est pas prise en compte.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	7 579 €
- Part SDEHG	30 800 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	9 746 €
Total	48 125 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Pour : 30  
 Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Approuvé à l'unanimité

### **CCST – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA VILLE ET LA CCST**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Social Sésame est situé 1 rue des Tilleuls et 7 rue des Ecoles à Plaisance du Touch dans des locaux appartenant à la commune.

Il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition de ces locaux pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, applicable pour l'année 2018, sachant que les charges locatives sont à la charge de la CCST pour un montant annuel forfaitaire de 17 411,00 €, montant qui sera revalorisé de 3 % au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année.

*Pour : 30*  
*Abstention : 0*  
*Contre : 0*  
*Approuvé à l'unanimité*

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 45**

\* \* \* \* \*

**SIGNATURES DU COMPTE RENDU DU JEUDI 29 MARS 2018**